



HAL
open science

Licence professionnelle Développement social et médiation par le sport

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Développement social et médiation par le sport. 2011, Université de Franche-Comté - UFC. hceres-02039838

HAL Id: hceres-02039838

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02039838>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : BESANÇON

Établissement : Université de Franche-Comté

Demande n° S3LP120002768

Dénomination nationale : Activités sportives

Spécialité : Développement social et médiation par le sport

Présentation de la spécialité

L'objectif de cette spécialité est de former des responsables de projets locaux de développement social par le sport utilisé comme outil d'intégration sociale et citoyenne pour des publics en rupture de lien social. En milieu urbain ou rural, l'activité s'inscrit dans des structures associatives ou publiques, mises en place par les collectivités, les communautés de communes, les agglomérations. Les emplois d'éducateurs socio-sportifs et d'agents d'animation répondent à cette finalité sociale et éducative d'intégration ou de réinsertion.

Cette spécialité, ouverte en 2000 en formation initiale, est portée par l'Unité de promotion, formation, recherche des sports de l'Université de Franche-Comté, en co-habilitation avec l'UFR « STAPS » de Dijon. Elle complète l'offre de formation « activités physiques et sportives » des deux UFR. Sur le plan national, cette spécialité est proposée dans quatre autres universités.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits		18
Taux de réussite		83 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2		36 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)		75 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels		34 %
Pourcentage de diplômés en emploi	enquêtes internes (à 12 mois promotions 2004/2005)	73 % - 83 %
	enquêtes nationales	60 % - 94 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La multiplication des populations en état de précarité et de déficit d'insertion conduit les pouvoirs publics à encourager le développement des projets d'éducation par le sport. De même, les structures à vocation sociale utilisent le sport pour les valeurs qu'il véhicule et le lien social qu'il permet de créer. Cette spécialité répond ainsi aux besoins du marché en matière d'emploi dans le secteur sportif et social. Forte de son expérience de plus de 10 ans, cette formation a acquis une maturité et une reconnaissance certaine dans le milieu professionnel. Cependant, elle présente des difficultés de recrutement et le dossier est incomplet sur certains indicateurs, ce qui ne permet pas d'apprécier la formation à sa juste valeur.

La chute des effectifs qui passe de 21 à 13, traduit un problème d'attractivité. La spécialité semble manquer de visibilité et ne suscite pas d'intérêt dans les différents publics que peut accueillir la formation. Grâce à la mise en place de modules de remise à niveau, le recrutement permet une bonne diversité des parcours amont. Les étudiants sont pour la plupart en formation initiale ; la spécialité est agréée par le Conseil régional de Franche-Comté d'où la présence de demandeurs d'emplois financés. Certains taux de réussite sont inférieurs à ceux attendus pour une licence professionnelle ; dans le dossier, aucune explication ne justifie les échecs.

L'insertion professionnelle est mesurée uniquement pour les promotions de 2004 à 2007 mais les conclusions varient fortement suivant la nature de l'enquête. Le taux de diplômés en emploi est globalement satisfaisant, avec un bassin d'embauche sur le territoire national, mais les postes occupés ne correspondent pas toujours au niveau II de qualification ; aucune indication n'est fournie pour la durée moyenne de recherche d'emploi. Les poursuites d'études restent dans des limites tout à fait acceptables. Il est regrettable que ces tendances ne soient pas confirmées par des enquêtes internes pour les promotions suivantes (2008 et 2009). Il est difficile de conclure sur l'employabilité actuelle surtout dans un contexte économique difficile.

Des partenariats sont mis en place avec les divers services publics et structures privées du secteur sportif, social ou spécialisé, local et national. De nombreux personnels de ces structures s'impliquent dans les enseignements à hauteur de 34 % du volume horaire global, dans la proposition de projets tuteurés, dans l'accueil de stagiaire. La formation cherche à s'adapter à l'évolution des besoins dans les secteurs de l'insertion et de la réinsertion par le sport en s'intéressant à des milieux non couverts. Cependant, il n'existe pas de conseil de perfectionnement pour débattre des évolutions de la spécialité et prendre en compte l'évaluation des enseignements faite en fin d'année universitaire.

Le dossier d'auto-évaluation reprend la grille pour les licences générales et non celle des licences professionnelles. Il apporte tout de même un regard critique sur cette spécialité et dégage certaines forces et faiblesses de la formation.

- Points forts :
 - De multiples partenariats.
 - Double compétence offerte aux étudiants.

- Points faibles :
 - Pas de résultats d'insertion professionnelle pour les promotions 2008 et 2009.
 - Pas de conseil de perfectionnement.
 - Attractivité insuffisante.
 - Taux de réussite faible.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement)

La spécialité doit mettre en place un suivi régulier des diplômés au travers d'enquêtes internes à six ou douze mois pour mesurer l'employabilité réelle. Les résultats des enquêtes constituent un excellent outil de pilotage pour le conseil de perfectionnement qu'il est indispensable de mettre en place. A ce conseil de perfectionnement doivent participer des représentants des structures publiques ou associatives, qui pourront débattre des évolutions de la spécialité.

Il est indispensable que la formation gagne en attractivité et en visibilité : il faut mettre en place des actions de communication et étendre ces actions à d'autres régions. L'augmentation du taux de pression contribuera à une meilleure sélection et améliorera le taux de réussite. Par ailleurs, il est indispensable d'analyser les échecs pour proposer des actions correctives.